

N° 92-156-G au catalogue

# Fichiers de correspondance, guide de référence



Année de recensement 2011



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 92-156-G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

# Fichiers de correspondance, guide de référence

Année de recensement 2011

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2011

N° 92-156-G au catalogue

ISBN 978-1-100-98125-3

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in English.

---

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Quoi de neuf?

- Les aires de diffusion (AD) n'ont pas été redéfinies pour le Recensement de 2011. Les AD ont été ajustées lorsque les limites administratives (c'est-à-dire subdivision de recensement) ont changées ou en raison d'une augmentation de la population. Il y a donc une forte correspondance entre les AD de 2006 et celles de 2011 (92 %).
- Les changements apportés aux données hydrographiques de la Colombie-Britannique ont eu des répercussions sur le calcul de la superficie des terres. Les identificateurs uniques d'îlot de diffusion (ID) ou d'AD utilisés dans ces fichiers n'ont pas été touchés. Une AD de 2011 est considérée comme égale à une AD de 2006 lorsque la modification de la géométrie est la seule raison de l'écart.
- Les trois Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 sont maintenant disponibles en format Excel (.xlsx) en plus du format ASCII (.txt).

## Table des matières

	Page
<b>Quoi de neuf?</b> .....	<b>4</b>
<b>1. À propos de ce guide</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Aperçu</b> .....	<b>7</b>
Comment citer ce guide.....	7
Comment citer ce produit .....	7
<b>3. À propos du produit</b> .....	<b>8</b>
Objet du produit .....	8
Définitions et concepts .....	8
Contenu .....	8
Méthodologie générale .....	10
Restrictions .....	10
Comparaison avec d'autres produits/versions .....	10
Utilisation avec d'autres produits.....	10
Date de référence.....	11
<b>4. Spécifications techniques</b> .....	<b>12</b>
Cliché d'enregistrement et descriptions des données.....	12
Spécifications des fichiers .....	14
Formats des logiciels.....	14
Configuration du système.....	14
Mode d'installation.....	14
Représentation géographique .....	14
Convention des noms utilisés pour les fichiers .....	14
<b>5. Qualité des données</b> .....	<b>15</b>
Historique.....	15
Précision de localisation .....	15
Précision des attributs .....	15
Cohérence logique .....	15
Cohérence avec d'autres produits.....	16
Intégralité .....	16
<b>Annexe A Glossaire</b> .....	<b>17</b>
<b>Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011</b> .....	<b>24</b>
<b>Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011</b> .....	<b>25</b>
<b>Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011</b> .....	<b>26</b>
<b>Annexe E Entente de licence ouverte de Statistique Canada</b> .....	<b>28</b>

## 1. À propos de ce guide

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs des Fichiers de correspondance du Recensement de 2011. La section 4, Spécifications techniques, inclut les clichés d'enregistrement.

Ce produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données. On retrouve l'entente de licence appropriée à l'annexe E Entente de licence ouverte de Statistique Canada.

## 2. Aperçu

Trois Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 permettent aux utilisateurs d'obtenir des tableaux pour décrire les correspondances entre deux éditions des régions géographiques :

- Le Fichier de correspondance des aires de diffusion décrit la relation qui existe entre les aires de diffusion de 2011 et les aires de diffusion de 2006
- Le Fichier de correspondance des aires de diffusion et de la superficie des terres décrit le pourcentage de la superficie des terres de l'aire de diffusion de 2011 compris dans les limites de l'aire de diffusion de 2006
- Le Fichier de correspondance des îlots de diffusion décrit la relation qui existe entre les îlots de diffusion de 2011 et les îlots de diffusion de 2006.

Chaque fichier contient un code d'identification unique pour la région géographique du Recensement de 2011 et un code d'identification unique correspondant pour la région géographique du Recensement de 2006. De plus, un indicateur de la relation permet de déterminer le degré de correspondance entre les régions géographiques, ce qui facilite les comparaisons entre les années de recensement.

### Comment citer ce guide

*Fichiers de correspondance, guide de référence, Recensement de 2011.* Produit n° 92-156-G au catalogue de Statistique Canada.

### Comment citer ce produit

*Fichiers de correspondance, Recensement de 2011.* Produit n° 92-156-X au catalogue de Statistique Canada.

## 3. À propos du produit

### Objet du produit

Les Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 permettent aux utilisateurs d'obtenir des données totalisées pour décrire les correspondances entre deux éditions des régions géographiques.

### Définitions et concepts

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au glossaire (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouveront dans le *Dictionnaire du Recensement de 2011*, qui sera diffusé le 8 février 2012. Enfin, les annexes fournissent un supplément d'information.

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. En raison des modifications apportées aux rues ou aux niveaux géographiques plus élevés (comme les subdivisions de recensement [municipalités]), ou afin d'améliorer la forme de certains ID (p. ex., les ID allongés des régions côtières), les ID peuvent être modifiés d'un recensement à l'autre.

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Pour le Recensement de 2011, l'un des objectifs consistait à maintenir les AD aussi stables que possible. Les AD devraient continuer de compter une population relativement petite, habituellement entre 400 et 700 personnes. Cette faible population représente un objectif en vue de diffuser les données du recensement à un niveau géographique détaillé en évitant d'avoir à supprimer des chiffres en raison des règles de confidentialité du recensement. C'est pour cette raison et parce que les AD doivent respecter les niveaux géographiques plus élevés comme les subdivisions de recensement (municipalités) que les AD peuvent être modifiées d'un recensement à l'autre.

### Contenu

#### Fichier de correspondance des aires de diffusion

Le Fichier de correspondance des aires de diffusion (2011\_92-156\_DA\_AD.txt, 2011\_92-156\_DA\_AD.xlsx) décrit la relation qui existe entre les aires de diffusion de 2011 et les aires de diffusion de 2006. Les champs compris dans ce fichier sont : l'identificateur unique d'aire de diffusion de 2011 (ADIDU2011), l'identificateur unique d'aire de diffusion de 2006 (ADIDU2006), l'identificateur unique d'îlot de diffusion de 2011 (IDIDU2011) et un indicateur de relation. L'indicateur de relation précise si l'aire de diffusion du recensement courant est identique à l'aire de diffusion du recensement précédent ou s'il s'agit d'une relation un-à-plusieurs, plusieurs-à-un ou plusieurs-à-plusieurs. Ensemble, ces champs permettent de comparer les aires de diffusion de 2011 avec celles de 2006.

La série de tableaux qui suit comprend des chiffres détaillés illustrant le rapport entre les AD de 2006 et celles de 2011. Cela fournira aux utilisateurs des renseignements statistiques expliquant les changements apportés aux AD entre le Recensement de 2006 et celui de 2011.



Le tableau qui suit comprend des chiffres détaillés pour toutes les aires de diffusion de 2011.

**Tableau 3.1 Type de relation, aire de diffusion de 2011 et aire de diffusion de 2006**

Type de relation	Nombre	Pourcentage <sup>1</sup>
une aire de diffusion de 2011 = une aire de diffusion de 2006	51 785	92,1 %
une aire de diffusion de 2011 = plusieurs aires de diffusion de 2006	17	0 %
plusieurs aires de diffusion de 2011 = une aire de diffusion de 2006	1 850	3,3 %
plusieurs aires de diffusion de 2011 = plusieurs aires de diffusion de 2006	2 552	4,5 %

Le tableau qui suit comprend des chiffres détaillés pour les aires de diffusion de 2011 à l'intérieur des secteurs de recensement.

**Tableau 3.2 Type de relation, aire de diffusion de 2011 et aire de diffusion de 2006 – groupe 1**

Type de relation	Nombre	Pourcentage
une aire de diffusion de 2011 = une aire de diffusion de 2006	34 470	91,5 %
une aire de diffusion de 2011 = plusieurs aires de diffusion de 2006	1	0 %
plusieurs aires de diffusion de 2011 = une aire de diffusion de 2006	1 762	4,7 %
plusieurs aires de diffusion de 2011 = plusieurs aires de diffusion de 2006	1 429	3,8 %

Le tableau qui suit comprend des chiffres détaillés pour les aires de diffusion de 2011 à l'extérieur des secteurs de recensement.

**Tableau 3.3 Type de relation, aire de diffusion de 2011 et aire de diffusion de 2006 – groupe 2**

Type de relation	Nombre	Pourcentage <sup>1</sup>
une aire de diffusion de 2011 = une aire de diffusion de 2006	17 315	93,4 %
une aire de diffusion de 2011 = plusieurs aires de diffusion de 2006	16	0,1 %
plusieurs aires de diffusion de 2011 = une aire de diffusion de 2006	88	0,5 %
plusieurs aires de diffusion de 2011 = plusieurs aires de diffusion de 2006	1 123	6,1 %

### Fichier de correspondance des îlots de diffusion

Le Fichier de correspondance des îlots de diffusion (2011\_92-156\_DB\_ID.txt, 2011\_92-156\_DB\_ID.xlsx) décrit la relation qui existe entre les îlots de diffusion de 2011 et les îlots de diffusion de 2006. Les champs contenus dans ce fichier sont l'identificateur unique d'îlot de diffusion de 2011 (IDIDU2011), l'identificateur unique d'îlot de diffusion de 2006 (IDIDU2006) et un indicateur de relation. L'indicateur de relation précise si l'îlot de diffusion du recensement courant est identique à l'îlot de diffusion du recensement précédent ou s'il s'agit d'une relation un-à-plusieurs, plusieurs-à-un ou plusieurs-à-plusieurs. Ensemble, ces champs permettent de comparer les îlots de diffusion de 2011 avec les îlots de diffusion de 2006.

1. Les données ayant été arrondies, il se peut que la somme des pourcentages n'égal pas 100.

Le tableau qui suit comprend des chiffres détaillés pour tous les îlots de diffusion de 2011.

**Tableau 3.4 Type de relation, îlot de diffusion de 2011 et îlot de diffusion de 2006**

Type de relation	Nombre	Pourcentage <sup>2</sup>
un îlot de diffusion de 2011 = un îlot de diffusion de 2006	417 614	84,7 %
un îlot de diffusion de 2011 = plusieurs îlots de diffusion de 2006	15 053	3,1 %
plusieurs îlots de diffusion de 2011 = un îlot de diffusion de 2006	42 907	8,7 %
plusieurs îlots de diffusion de 2011 = plusieurs îlots de diffusion de 2006	17 771	3,6 %

### Fichier de correspondance des aires de diffusion et de la superficie des terres

Le Fichier de correspondance des aires de diffusion et de la superficie des terres (2011\_92-156\_DAland\_ADsup.txt, 2011\_92-156\_DAland\_ADsup.xlsx) décrit la relation qui existe entre les aires de diffusion de 2011 et les aires de diffusion de 2006. Les champs compris dans ce fichier sont: l'identificateur unique d'aire de diffusion de 2011 (ADIDU2011), l'identificateur unique d'aire de diffusion de 2006 (ADIDU2006), un indicateur de relation et un attribut du pourcentage de la superficie des terres. L'indicateur de relation précise si l'aire de diffusion du recensement courant est identique à l'aire de diffusion du recensement précédent ou s'il s'agit d'une relation un-à-plusieurs, plusieurs-à-un ou plusieurs-à-plusieurs. L'attribut du pourcentage de la superficie des terres décrit le pourcentage de la superficie des aires de diffusion 2011 dans les limites des aires de diffusion 2006. Ensemble, ces champs permettent de comparer les aires de diffusion de 2011 avec celles de 2006.

### Méthodologie générale

L'îlot de diffusion de 2006 a été conservé dans l'Infrastructure de données spatiales de Statistique Canada de 2011, afin de faciliter la création de fichiers de correspondance décrivant le rapport entre l'îlot diffusion de 2006 et l'îlot de diffusion de 2011. Par conséquent, des fichiers de correspondance pour d'autres régions géostatistiques peuvent être produits à partir de l'îlot diffusion de 2006 ou de l'îlot de diffusion de 2011.

### Restrictions

Sans objet

### Comparaison avec d'autres produits/versions

Sans objet

### Utilisation avec d'autres produits

Les Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 peuvent servir à coupler les données de 2011 avec les régions correspondantes de 2006. Les identificateurs uniques (IDIDU et ADIDU) peuvent servir de lien avec les produits géographiques du recensement précédent, par exemple GéoSuite et le Fichier des attributs géographiques, afin de récupérer des données à un niveau géographique plus élevé, les chiffres de population et des logements du recensement ou d'autres attributs inclus dans ces produits ou les données du Recensement de 2006.

2. Les données ayant été arrondies, il se peut que la somme des pourcentages n'égal pas 100.

## **Date de référence**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. La date de référence géographique pour les Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 est le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 4. Spécifications techniques

### Cliché d'enregistrement et descriptions des données

Tableau 4.1 Cliché d'enregistrement — Fichier de correspondance des aires de diffusion

Nom d'attribut	Type de données	Description
ADIDU2011	CAR2(8)	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion), Recensement de 2011.
ADIDU2006	CAR2(8)	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion), Recensement de 2006.
IDIDU2011	CAR2(10)	Numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion, et du code à 2 chiffres de l'îlot de diffusion), Recensement de 2011.
AD_ind_rel	CAR2(1)	Indicateur de relation précisant si l'aire de diffusion de 2011 est identique à l'aire de diffusion de 2006 ou s'il s'agit d'une relation un-à-plusieurs, plusieurs-à-un ou plusieurs-à-plusieurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – une aire de diffusion de 2011 correspond à une aire de diffusion de 2006</li> <li>• 2 – une aire de diffusion de 2011 correspond à plusieurs aires de diffusion de 2006</li> <li>• 3 – plusieurs aires de diffusion de 2011 correspondent à une aire de diffusion de 2006</li> <li>• 4 – plusieurs aires de diffusion de 2011 correspondent à plusieurs aires de diffusion de 2006</li> </ul>

**Tableau 4.2 Cliché d'enregistrement — Fichier de correspondance des îlots de diffusion**

Nom d'attribut	Type de données	Description
IDIDU2011	CAR2(10)	Numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion, et du code à 2 chiffres de l'îlot de diffusion), Recensement de 2011.
IDIDU2006	CAR2(10)	Numéro d'identification unique de l'îlot de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion, et du code à 2 chiffres de l'îlot de diffusion), Recensement de 2006.
ID_ind_rel	CAR2(1)	Indicateur de relation précisant si l'îlot de diffusion de 2011 est identique à l'îlot de diffusion de 2006 ou s'il s'agit d'une relation un-à-plusieurs, plusieurs-à-un ou plusieurs-à-plusieurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – un îlot de diffusion de 2011 correspond à un îlot de diffusion de 2006</li> <li>• 2 – un îlot de diffusion de 2011 correspond à plusieurs îlots de diffusion de 2006</li> <li>• 3 – plusieurs îlots de diffusion de 2011 correspondent à un îlot de diffusion de 2006</li> <li>• 4 – plusieurs îlots de diffusion de 2011 correspondent à plusieurs îlots de diffusion de 2006</li> </ul>

**Tableau 4.3 Cliché d'enregistrement — Fichier de correspondance des aires de diffusion et de la superficie des terres**

Nom d'attribut	Type de données	Description
ADIDU2011	CAR2(8)	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion), Recensement de 2011.
ADIDU2006	CAR2(8)	Numéro d'identification unique de l'aire de diffusion (composé du code à 2 chiffres de la province/territoire, du code à 2 chiffres de la division de recensement, et du code à 4 chiffres de l'aire de diffusion), Recensement de 2006.
AD_ind_rel	CAR2(1)	Indicateur de relation précisant si l'aire de diffusion de 2011 est identique à l'aire de diffusion de 2006 ou s'il s'agit d'une relation un-à-plusieurs, plusieurs-à-un ou plusieurs-à-plusieurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – une aire de diffusion de 2011 correspond à une aire de diffusion de 2006</li> <li>• 2 – une aire de diffusion de 2011 correspond à plusieurs aires de diffusion de 2006</li> <li>• 3 – plusieurs aires de diffusion de 2011 correspondent à une aire de diffusion de 2006</li> <li>• 4 – plusieurs aires de diffusion de 2011 correspondent à plusieurs aires de diffusion de 2006</li> </ul>
AD_pourcentage_superficie	NUM(6,2)	Pourcentage de la superficie des aires de diffusion de 2011 dans les limites des aires de diffusion de 2006.

## **Spécifications des fichiers**

Sans objet

## **Formats des logiciels**

Sans objet

## **Configuration du système**

Sans objet

## **Mode d'installation**

Sans objet

## **Représentation géographique**

Sans objet

## **Convention des noms utilisés pour les fichiers**

Les Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 suivent une règle d'affectation des noms. Les noms du fichier représentent :  
Année du recensement\_numéro au catalogue\_acronyme de la région géographique en anglais\_acronyme de la région géographique en français

## 5. Qualité des données

### Historique

L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes de dérivation, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

### Codes et identificateurs uniques

Un code géographique est un numéro unique utilisé pour identifier les régions géographiques normalisées ou y accéder, aux fins de la conservation, de la récupération et de la présentation des données.

Dans les fichiers de correspondance, l'identificateur unique (IDU) représente une concaténation de codes géographiques qui servent à identifier de façon unique des régions géographiques normalisées au Canada. Par exemple, chaque aire de diffusion (AD) reçoit un code à quatre chiffres qui est unique à l'intérieur d'une division de recensement (DR). Pour pouvoir identifier de façon unique chaque AD au Canada, le code d'AD à quatre chiffres doit être précédé par le code de la province à deux chiffres (PR) et le code de DR à deux chiffres. Ce code concaténé (PR + DR + AD) est appelé ADIDU.

L'identificateur unique est déterminé par Statistique Canada.

### Précision de localisation

Sans objet

### Précision des attributs

Sans objet

### Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations entre toutes les variables d'un ensemble de données. L'Infrastructure de données spatiales de Statistique Canada permet de suivre la correspondance entre le recensement précédent et le recensement en cours pour les régions géographiques normalisées.

### Cohérence interne

La cohérence entre les données aux divers niveaux géographiques a été vérifiée. Cela comprend des contrôles pour s'assurer que tous les îlots de diffusion de 2011 ou les aires de diffusion de 2011 sont inclus dans les fichiers de correspondance. Toutes les régions géographiques ont été vérifiées afin de s'assurer qu'elles comportent un identificateur unique valide pour le Recensement de 2011. Par ailleurs, l'ensemble de la superficie des terres des aires de diffusion de 2011 est égal à 100 % des composantes des aires de diffusion de 2006.

## **Superficie des terres du Recensement de 2011**

Les données sur la superficie des terres pour les régions géographiques normalisées rendent compte des limites en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (date de référence géographique pour le Recensement de 2011 au Canada).

Les données sont tirées de l'Infrastructure de données spatiales (IDS), y compris certaines couches de polygones représentant des plans d'eau. La projection conique conforme de Lambert est transformée en projection conique équivalente d'Albers, la notion d'équivalence étant indispensable pour calculer la superficie des terres. Les mêmes paramètres de projection (deux parallèles de référence, un méridien central et la latitude du point d'origine de la projection) sont utilisés pour chaque province ou territoire.

La superficie des terres est calculée au moyen du logiciel ArcGIS®. La procédure d'agrégation comprend deux étapes. Tout d'abord, les données sont calculées et stockées en kilomètres carrés au niveau géographique le plus petit disponible pour usage interne seulement, l'îlot de base (IB). En deuxième lieu, les données des IB sont agrégées individuellement au niveau géographique de l'AD, afin de calculer le pourcentage d'AD de 2011 comprises dans l'étendue des AD de 2006.

Les utilisateurs doivent savoir que, même si les limites des régions géographiques normalisées n'ont pas changé entre le Recensement de 2006 et celui de 2011, les superficies des terres peuvent être différentes en raison des décalages de géométrie. Le décalage découle d'un changement dans l'architecture de base de données sous-jacente et d'améliorations à la précision de localisation absolue de quelques-unes des rues.

## **Cohérence avec d'autres produits**

Les identificateurs uniques (IDU) utilisés dans les fichiers de correspondance sont les mêmes que ceux utilisés dans d'autres produits géographiques et représentent les mêmes régions géographiques.

## **Intégralité**

L'intégralité indique dans quelle mesure les caractères géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Les Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 comprennent l'ensemble complet des îlots de diffusion ou des aires de diffusion.

L'annexe C indique le nombre d'unités géographiques par province et par territoire. Les Fichiers de correspondance du Recensement de 2011 ont été vérifiés afin de déterminer s'ils contiennent le nombre exact de régions géographiques.



## Annexe A Glossaire

### Aire de diffusion

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

### Base nationale de données géographiques (BNDG)

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

### Carte de référence

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

### Carte thématique

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

### Centre de population

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 ou plus habitants au kilomètre carré selon le chiffre de population actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classés dans la catégorie de régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes, selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, comptent une population de 100 000 habitants et plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR et AR.

### Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

### Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées lors du Recensement de 2011 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

### **Classification des secteurs statistiques**

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). La ZIM classe tous les SDR des provinces et des territoires qui sont à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La Classification des secteurs statistiques est une variante de la Classification géographique type (CGT). Les subdivisions de recensement (SDR) à partir du plus bas niveau de la variante de la classification. Le prochain niveau comprend les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) et les zones d'influence métropolitaine (ZIM). Le plus haut niveau comprend trois catégories qui couvrent toute la masse terrestre du Canada :

- régions métropolitaines de recensement
- agglomérations de recensement
- à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La CSS fournit des codes d'identification numériques uniques pour ces régions géographiques constituant une structure hiérarchique. A été créer aux fins de rapports statistiques.

### **Classification géographique type**

La Classification géographique type (CGT) de 2011 est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les régions géographiques au Canada. Elle est conçue pour classer les renseignements statistiques par régions géographiques. La classification constitue quatre niveaux : Régions géographiques du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement (tel que comptés et municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (tel que les municipalités). Les quatre niveaux sont organisés de manière hiérarchique, un code à sept chiffres est utilisé pour montrer cette relation.

### **Code géographique**

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

### **Côté d'îlot**

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

### **Date de référence géographique**

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### **Densité de la population**

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

### **Division de recensement**

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et *regional district*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

## **Écoumène**

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées aux fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

## **Énoncés sur la qualité des données spatiales**

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

## **Fichier des limites cartographique**

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

## **Fichier du réseau routier**

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de routes, le type de routes et l'orientation des routes, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. Les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements.

## **Fichier numérique de limite**

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2011 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

## **Géocodage**

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x,y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

## **Îlot de diffusion**

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

## **Infrastructure des données spatiales**

L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des

arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB; l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion et des centres de population) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques du Recensement de 2011, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

### **Localité désignée**

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou un centre de population.

Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada afin de fournir des données sur les régions inframunicipales.

### **Nom de localité**

« Nom de localité » fournit de l'information au sujet du nom et de l'emplacement d'endroits connus localement. Ça inclut également certains enregistrements de régions géographiques actives et retirées de même que des noms provenant de la Base de données de toponymie du Canada.

« Nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement (municipalités), les localités désignées et les centres de population, ainsi que certains endroits connus localement.

### **Noyau, banlieue et région rurale**

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » pour le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Une RMR ou une AR peut avoir deux types de noyaux : le noyau et le noyau secondaire. Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR est délimitée. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins 50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR.

Le **noyau secondaire** est un centre de population à l'intérieur d'une RMR ayant au moins 10 000 habitants et était le noyau d'une AR qui a fusionné à une RMR adjacente.

Le terme « **banlieue** » inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire.

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés « région rurale ».

### **Point représentatif**

Un point représentatif est un point de coordonnées qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, ainsi que pour des régions géographiques sélectionnées : province/territoire (PR), circonscription électorale fédérale (CEF), région économique (RE), division de recensement (DR), région métropolitaine de recensement/ agglomération de recensement (RMR/AR), subdivision de recensement (SDR), centre de population (CTRPOP), localité désignée (LD), secteur de recensement (SR), aire de diffusion (AD) et îlot de diffusion (ID).

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement (SDR) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD.

### **Projection cartographique**

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

### **Province ou territoire**

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

### **Région agricole de recensement**

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

### **Région économique**

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

### **Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement**

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (connu sous le nom de noyau). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau doit compter au moins 50 000 habitants. L'AR doit avoir un noyau au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à

100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec un chiffre de population inférieur à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Toutes les régions à l'intérieur des RMR ou des AR qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque le noyau d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

### **Région rurale**

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

### **Secteur de recensement**

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une RMR ou qu'une AR a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

### **Subdivision de recensement**

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux aux fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

### **Subdivision de recensement unifiée**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc.) qui sont groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

### **Superficie des terres**

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées. Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

### **Système de coordonnées**

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel aux règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) utilisant des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes ou planes (universel transverse de Mercator) utilisant des unités linéaires comme les mètres.

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

### **Système de référence géodésique**

Un système de référence géodésique qui inclut un ellipsoïde et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre. Un système de référence géodésique pourrait souvent être associé à un ellipsoïde particulier (modèle de référence mathématique de la terre).

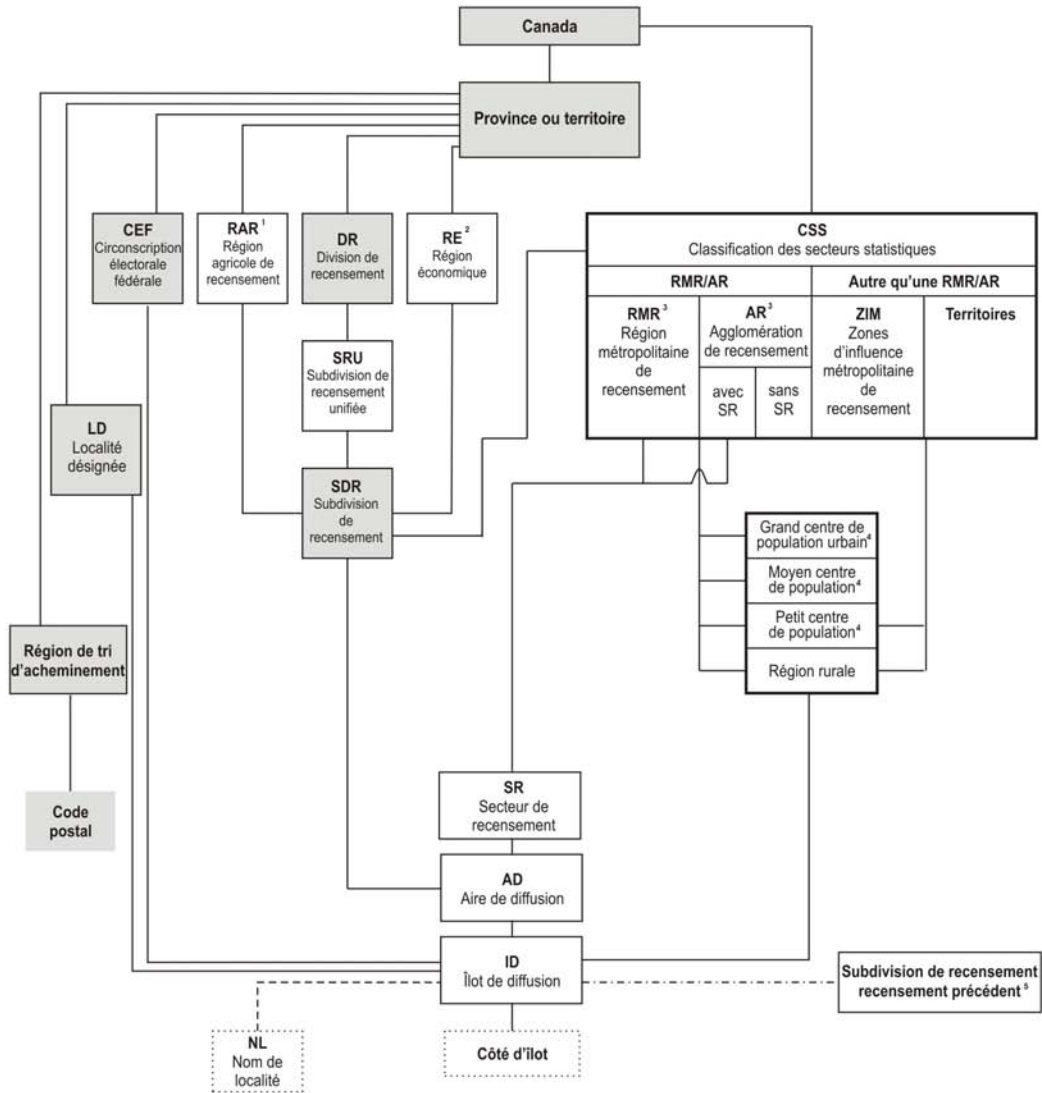
### **Zones d'influence métropolitaine de recensement**

Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situés dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.

Les subdivisions de recensement situées à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui se déplace pour se rendre au travail dans le(s) noyau(x) des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR qui changent de catégorie de « forte » à « aucune » influence à mesure que la distance qui les sépare des RMR et des AR augmente. Puisque plusieurs SDR dans les territoires sont vastes et que leur population est dispersée, le navettage de la population active occupée est instable. C'est la raison pour laquelle une catégorie distincte non basée sur les déplacements est attribuée aux SDR qui sont à l'extérieur des AR dans les territoires.

# Annexe B Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011

Figure B.1 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011



- Région administrative
- Région statistique
- Polygone
- Point représentatif
- Couplage selon un ajustement optimal
- Appariement à l'aide du processus de points dans un polygone

1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq centres de population (CTRPOP) chevauchent les limites provinciales.
5. Un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR du recensement précédent et les îlots de diffusion du recensement actuel pour faciliter l'extraction de données historiques.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.



## Annexe C Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

Tableau C.1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011

Unité géographique	Canada 2006	Canada 2011	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	308	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	293	11	3	18	15	98	49	23	18	19	29	1	6	3
Subdivision de recensement unifiée	2 341	2 338	89	68	43	151	1 005	316	126	300	77	153	1	6	3
Subdivision de recensement (SDR)	5 418	5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
SDR dissolutions (Du 2 janvier 2006 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011)	221	...	3	0	1	6	13	13	13	26	19	126	0	1	0
SDR constitutions (Du 2 janvier 2006 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011)	...	56	2	0	0	3	4	2	3	1	1	33	2	5	0
Région métropolitaine de recensement	33	33	1	0	1	2	6 <sup>1</sup>	15 <sup>1</sup>	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement (AR)	111	114	3	2	4	5 <sup>1</sup>	25 <sup>1</sup>	28 <sup>1</sup>	4	7 <sup>1</sup>	16 <sup>1</sup>	21	1	1	0
AR avec secteurs de recensement	15	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
AR sans secteurs de recensement	96	99	3	2	4	4 <sup>1</sup>	22 <sup>1</sup>	24 <sup>1</sup>	4	7 <sup>1</sup>	13 <sup>1</sup>	17	1	1	0
Secteur de recensement	5 076	5 452	47	0	93	102	1 371	2 273	173	109	573	711	0	0	0
Nom de localité	21 411	35 033	1 836	709	3 138	2 679	6 985	8 091	1 839	2 687	3 117	3 528	195	153	76
Aire de diffusion	54 626	56 204	1 071	293	1 645	1 454	13 622	19 964	2 179	2 467	5 711	7 582	68	98	50
Îlot de diffusion	478 831	493 345	8 732	3 573	15 842	15 415	109 455	132 777	30 471	51 610	66 332	55 529	1 359	1 492	758
Côté d'îlot	3 739 041	3 947 786	81 868	27 050	155 484	135 411	842 992	1 003 813	201 005	362 238	525 180	577 975	13 036	15 612	6 122
Région de tri d'acheminement	1 625	1 638	35	7	77	111	418	526	64	48	153	190	3	3	3
Code postal	805 640	834 056	10 878	3 316	27 852	58 617	212 162	276 844	24 568	21 923	80 948	115 435	968	516	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.

## Annexe D Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
		5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
C	Cité / City	6	...	...	...	4	...	2	...	...	...	...	...	...	...
CC	Chartered community	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...
CG	Community government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...
COM	Community	33	...	33	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CT	Canton (municipalité de)	45	...	...	...	...	45	...	...	...	...	...	...	...	...
CU	Canton unis (municipalité de)	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...
CV	Ville / City	2	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...
CY	City	149	3	2	...	4	...	46	9	16	17	49	1	1	1
DM	District municipality	52	...	...	...	...	...	...	...	...	...	52	...	...	...
HAM	Hamlet	36	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	10	24
ID	Improvement district	7	...	...	...	...	...	...	...	...	7	...	...	...	...
IGD	Indian government district	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...
IM	Island municipality	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	961	3	4	25	18	27	139	75	168	81	419	...	2	...
LGD	Local government district	2	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...
LOT	Township and royalty	67	...	67	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
M	Municipalité / Municipality	3	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...
MD	Municipal district	76	...	...	12	...	...	...	...	...	64	...	...	...	...
MÉ	Municipalité	619	...	...	...	...	619	...	...	...	...	...	...	...	...
MU	Municipality	54	...	...	...	...	...	54	...	...	...	...	...	...	...
NH	Northern hamlet	11	...	...	...	...	...	...	...	11	...	...	...	...	...
NL	Nisga'a land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
NO	Non organisé / Unorganized	137	...	...	...	...	96	16	10	2	...	...	4	6	3
NV	Northern village	11	...	...	...	...	...	...	...	11	...	...	...	...	...
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	150	...	...	...	150	...	...	...	...	...	...	...	...	...

**Tableau D.1 Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011**  
(suite)

Genre de subdivision de recensement		Total	T.-N.-L.	Î.-P.-E.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
PE	Pairie (municipalité de)	179	...	...	...	...	179	...	...	...	...	...	...	...	...
RCR	Communauté rurale / Rural community	4	...	...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RDA	Regional district electoral area	158	...	...	...	...	...	...	...	...	...	158	...	...	...
RG	Region	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RGM	Regional municipality	4	...	...	3	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...
RM	Rural municipality	413	...	...	...	...	...	...	117	296	...	...	...	...	...
RV	Resort village	40	...	...	...	...	...	...	...	40	...	...	...	...	...
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	...	...	...	...	6	5	4	1	4	3	5	...	...
SA	Special area	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	...	...	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SÉ	Établissement / Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...
SET	Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	3
SG	Autonomie gouvernementale / Self-government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...	...
SM	Specialized municipality	5	...	...	...	...	...	...	...	...	5	...	...	...	...
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SV	Summer village	51	...	...	...	...	...	...	...	...	51	...	...	...	...
T	Town	743	277	7	31	13	...	88	51	147	108	14	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
TI	Terre inuite	12	...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
TL	Teslin land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
TP	Township	207	...	...	...	...	...	207	...	...	...	...	...	...	...
TV	Ville / Town	15	...	...	...	14	...	1	...	...	...	...	...	...	...
V	Ville	222	...	...	...	...	222	...	...	...	...	...	...	...	...
VC	Village cri	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
VK	Village naskapi	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
VL	Village	550	...	...	...	66	45	11	19	266	95	43	4	1	...
VN	Village nordique	14	...	...	...	...	14	...	...	...	...	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

**Source** : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.

## **Annexe E Entente de licence ouverte de Statistique Canada**

La présente entente est conclue entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre responsable de Statistique Canada (« Statistique Canada ») et vous (un particulier ou une personne morale que vous êtes autorisé à représenter) (« vous »).

Vous trouverez ci-après les conditions qui régissent votre utilisation de l'information. Votre utilisation de toute information indique que vous comprenez ces conditions et que vous acceptez d'être lié par celles-ci. Si vous n'acceptez pas ces conditions, il ne vous est pas permis d'utiliser l'information.

Statistique Canada peut modifier cette entente en tout temps, et ces modifications entreront en vigueur dès la publication de la version modifiée de l'entente dans le site Web de Statistique Canada. Votre utilisation de l'information sera régie par les conditions de l'entente en vigueur à la date et à l'heure à laquelle vous avez accédé à l'information.

### **Définitions**

L'« information » comprend tout fichier de données, base de données, tableau, graphique, carte ou texte dont Statistique Canada est propriétaire ou concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle et qui est mis à votre disposition conformément à la présente entente, moyennant des frais ou gratuitement, dans le site Web de Statistique Canada ou par d'autres moyens en vertu d'un contrat pour des biens ou des services.

Les « produits à valeur ajoutée » comprennent tous produits que vous avez élaborés en adaptant ou en intégrant l'information, en tout ou en partie, conformément aux conditions de la présente entente.

### **Octroi de licence**

Sous réserve des conditions de la présente entente, Statistique Canada vous accorde une licence mondiale, libre de redevances et non exclusive vous permettant :

- d'utiliser, de reproduire, de publier, de diffuser gratuitement ou de vendre l'information;
- d'utiliser, de reproduire, de publier, de diffuser gratuitement ou de vendre les produits à valeur ajoutée;
- d'accorder des sous licences conférant une partie ou la totalité de ces droits, conformément aux conditions de cette entente.

Durant l'exécution de n'importe laquelle des activités susmentionnées, vous devez :

- reproduire l'information avec exactitude;
- ne pas utiliser l'information d'une façon qui laisse croire que Statistique Canada vous appuie ou appuie l'utilisation que vous faites de l'information;
- ne pas présenter de manière inexacte l'information ou sa source;
- utiliser l'information d'une manière qui ne viole ni n'enfreint toute loi applicable;
- ne pas fusionner ni lier l'information à toute autre base de données pour tenter d'identifier une personne, une entreprise ou une organisation particulière;
- ne pas présenter l'information d'une façon donnant l'impression que vous auriez pu avoir reçu ou avoir eu accès à des renseignements détenus par Statistique Canada sur toute personne, entreprise ou organisation identifiable.

## **Droits de propriété intellectuelle**

Les droits de propriété intellectuelle visant les produits à valeur ajoutée, à savoir tout droit de propriété intellectuelle reconnu par la loi, y compris mais sans s'y limiter les droits de propriété intellectuelle protégés par une législation, vous sont attribués ou sont attribués à la personne que vous désignez ou qui est désignée par application de la loi.

Les droits de propriété intellectuelle visant l'information que possède Statistique Canada demeurent la propriété de Statistique Canada. Les droits de propriété intellectuelle visant l'information qui appartient à des tiers demeurent la propriété de ces derniers.

## **Mention de la source**

(a) Pour tout exercice de vos droits d'utilisation de l'information, vous devez inclure et maintenir la mention suivante :

*Source : Statistique Canada, nom du produit, date de référence. Reproduit et diffusé « tel quel » avec la permission de Statistique Canada.*

(b) Pour toute information contenue dans un produit à valeur ajoutée, vous devez inclure dans ce produit la mention suivante :

*Adapté de Statistique Canada, nom du produit, date de référence. Cela ne constitue pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.*

ou toute autre mention approuvée au préalable par écrit par Statistique Canada.

## **Promotion et publicité**

Il vous est interdit d'utiliser sur toute reproduction de l'information ou sur tout matériel ayant trait à vos produits à valeur ajoutée, ou ailleurs :

(a) le nom, l'emblème, les logos ou tout insigne ou nom de domaine de Statistique Canada ou les symboles officiels du gouvernement du Canada, y compris le mot symbole « Canada », les armoiries du Canada et le symbole du drapeau, sans l'autorisation écrite du Secrétariat du Conseil du Trésor. La demande d'autorisation au Secrétariat du Conseil du Trésor peut être adressée à :

information@fip-pcim.gc.ca  
Programme de coordination de l'image de marque  
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada,  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Canada) K1A 0R5

(b) toute annotation qui pourrait être interprétée comme une approbation des produits à valeur ajoutée par Statistique Canada ou qui sous-entendrait que vous avez conclu une entente de distribution exclusive pour une partie ou pour toute l'information, ou que vous avez accès à des renseignements confidentiels ou non accessibles à d'autres parties.

## **Pas de garantie ni de responsabilité**

L'information est octroyée sous licence « telle quelle », et Statistique Canada ne fait aucune assertion et n'offre aucune garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, relativement à l'information et rejette expressément toute garantie implicite de qualité marchande de l'information ou de son utilité à des fins particulières.

Statistique Canada ni aucun de ses ministres, dirigeants, fonctionnaires, employés, agents, successeurs et ayant droit ne sera tenu responsable d'aucune erreur ni omission dans l'information et ne sera en aucun cas tenu responsable des pertes, blessures ou dommages directs, indirects, spéciaux, conséquents ou autre, quelle qu'en soit la cause, que vous pourriez subir à n'importe quel moment en raison de votre possession de l'information, de votre accès à cette information ou de son utilisation, ou résultant de l'exercice de vos droits ou du respect de vos obligations aux termes de la présente entente.

### **Terme**

La présente entente entre en vigueur à la date et à l'heure où vous accédez à l'information et est résiliée automatiquement si vous enfreignez l'une de ses conditions.

Nonobstant la résiliation de cette entente :

1. vous pouvez continuer de distribuer les produits à valeur ajoutée aux fins de remplir les commandes faites avant la résiliation de l'entente, à condition que vous respectiez les exigences énoncées dans la clause de mention de la source;
2. les licences des particuliers ou des personnes morales auxquels vous avez fourni des produits à valeur ajoutée ou des reproductions de l'information en vertu de la présente entente ne seront pas résiliées à condition qu'ils continuent à se conformer entièrement aux conditions de ces licences.

### **Survie**

Les obligations qui survivent à la résiliation de la présente entente, expressément ou en raison de leur nature, demeureront en vigueur. Pour plus de clarté, et sans limiter la généralité de ce qui précède, les dispositions qui suivent survivent à l'expiration ou à la résiliation de la présente entente : « Mention de la source » et « Aucune garantie ni responsabilité ».

### **Lois applicables**

La présente entente est régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui sont applicables. Par la présente, les parties reconnaissent la compétence exclusive de la Cour fédérale du Canada.

© Statistique Canada, 2011